



PROCES VERBAL

CODIR du vendredi 13 juin 2025

Présents : Frédéric ARNAUD, Pierre DEBAST, Guilène FAUBOURG, Samuel IDMONT, Mylène MASSOU, Jimmy TURECK, Flore ATTYASSE, Emmanuelle CARRON.

Absents : Julien OBERLE, Adrien SWIDZINSKI

Ordre du jour

- **Demande de rupture conventionnelle**

La réunion débute à 12h18

1) Rupture conventionnelle

Suite à sa demande pour des raisons personnelles, Cindy PITCHECANIN souhaite mettre fin à son contrat en juillet.

Le montant de la rupture conventionnelle est de 2080,50€ au vu du montant le CODIR accepte à l'unanimité des présents.

Les démarches sont effectuées par le cabinet d'expert comptable.

Après discussion, il s'avère qu'il nous faut absolument au moins une personne, secrétaire ou directeur sportif afin d'assurer la continuité.

Mais il faudra que les membres du CODIR s'investissent un peu plus afin de palier dans un premier au départ des secrétaires.

Une fiche de poste sera créée assez rapidement.

Concernant le vote pour le président, en remplacement de Dominique, prévu le samedi 21/06 à plateau Caillou, le service juridique de la FFN nous demande de respecter le secret du vote.

Ce samedi 21 plusieurs membres du CODIR ne pourra être en présentiel, Frédéric demande l'accord pour le vote électronique.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La secrétaire,

Guilène FAUBOURG